



**PRÉFET
DE LA
DORDOGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Périgueux, le 30 avril 2022

COMMUNIQUE DE PRESSE

Des voitures-radar à conduite externalisée pour lutter contre l'insécurité routière en Dordogne

Le dispositif national d'externalisation de la conduite des voitures-radar sera lancé en Dordogne début avril 2022.

En Dordogne, 4 voitures-radar (en moyenne) seront à la disposition des opérateurs privés de conduite externalisée. Les voitures-radar peuvent circuler 7j/7, 24h/24. Les radars embarqués sont conçus pour cibler les conducteurs responsables d'excès de vitesse importants. Les voitures-radar contrôlent les véhicules qu'elles croisent et ceux qui les doublent.

Elles ne sont pas signalées sur les routes : ces nouveaux systèmes sont intégrés dans des véhicules banalisés et utilisent un flash infra-rouge, non-visible par les usagers

Les parcours réalisés et les plages horaires de contrôle sont fixés par les services de l'État, en fonction des critères d'accidentalité locale, principalement sur les portions de route où sont relevées des vitesses excessives qui sont à l'origine d'accidents et sur tous les types de réseaux (autoroutes, routes nationales, départementales ou communales).

En aucun cas, les trajets effectués ne sont laissés à la libre appréciation des entreprises ou de leurs conducteurs.

Lorsque la voiture-radar circule, son conducteur ignore tout de l'activité de constatation des excès de vitesse. Il en va de même pour l'entreprise titulaire du marché, qui ne peut ni accéder aux clichés de verbalisation, ni connaître le nombre d'infractions constatées par le biais des véhicules dont elle a la charge durant leur activité opérationnelle. La rémunération des entreprises prestataires est donc indépendante du nombre d'infractions constatées.

La mise en circulation de ces véhicules ne signifie pas l'arrêt des contrôles ponctuels et aléatoires des policiers et des gendarmes mais vient en complément. Ils vont permettre aux forces de l'ordre de pouvoir notamment mener d'autres types de contrôles sur les routes (alcool et produits stupéfiants par exemple) et des contrôles avec interception.

Depuis le début de l'année 2022, 7 personnes ont perdu la vie sur les routes de Dordogne et 33 ont été blessées. En 2021, la vitesse excessive ou inadaptée était responsable de 33 accidents, 9 tués et 44 blessés.

